



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement  
et du logement  
Alsace

Unité territoriale du Haut-Rhin  
Subdivision RCA

Mulhouse, le 25 juin 2013

**RAPPORT DE L'INSPECTION  
DES INSTALLATIONS CLASSÉES**  
**CONSTATS D'UNE VISITE DE CONTRÔLE**

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement / Visite de contrôle  
Société DS SMITH KAYSERBERG (Cartons Plats) à Kaysersberg

**Annexes :**

- 1. Cadre légal, circonstances de la visite**
- 2. Thèmes de la visite et référentiels**
- 3. Installations contrôlées**
- 4. Constats**
- 5. Conclusion**

## 1. Cadre légal, circonstances de la visite

- **Cadre légal** : installations classées art. L. 514-5 et -13,
- **Régime de classement de l'établissement** : autorisation
- **Date et horaire de la visite** : 16 mai 2013, de 14heures à 18heures 30
- **Adresse du site visité** : 75, route de Lapoutroie-68240 Kaysersberg
- **Type de contrôle** : Visite approfondie
- **Nature du contrôle** : Contrôle planifié
- **Circonstance du contrôle** : Contrôle annoncé

## 2. Thèmes de la visite, enjeux, référentiels

**Thèmes:** Les points abordés lors de cette inspection étaient les suivants:

- Suite de l'inspection du 22 mai 2012 et au courrier du préfet du 2 août 2012;
- Examen du rapport de synthèse de la surveillance initiale- campagne de Recherche de Substances Dangereuses pour l'Environnement (RSDE) du 17 février 2012;
- Bilan annuel des épandages 2012- campagne d'épandage 2013;

**Enjeux:** gestion des déchets

**Référentiel:**

- Arrêté n°010221 du 5 février 2001 autorisant d'exploiter la société KAYSERSBERG PACKAGING SA;
- Arrêté n°2004-177-18 du 25 juin 2004 portant prescriptions complémentaires à la société KAYSERSBERG PACKAGING SA;
- Bilan annuel des épandages 2012, du 13 mars 2013
- Avis du SMRA du Haut Rhin en date du 30 juillet 2012 sur le programme prévisionnel épandage de juillet à novembre 2012;
- Avis du SMRA du Haut Rhin en date du 3 septembre 2012 sur l'additif n°1 au programme prévisionnel d'épandage 2012;
- Avis du SMRA du Haut Rhin en date du 29 octobre 2012 sur l'additif n°2 au programme prévisionnel d'épandage 2012;

## 3. Installations contrôlées

Dans le cadre de l'action régionale « déchets », l'inspection du 22 mai 2012 s'est intéressé à la gestion des déchets de production générés par la société DS SMITH KAYSERSBERG. Trois types de déchets ont alors été identifiés: les déchets d'atelier, les déchets spécifiques à l'activité de fabrication de carton avec du papier de récupération et enfin les déchets issus du traitement des eaux.

Parmi ces déchets, la gestion des déchets issus des pulpeurs ou des phases d'épuration, a fait l'objet de remarques portant sur:

- la présence d'un mélange de plastique et de fil de fer dans des proportions significatives récupérés dans le toron destiné à récupérer les éléments indésirables présents dans les pulpeurs;

- les éléments métalliques récupérés par centrifugation.

Ces déchets étaient principalement éliminés jusqu'en 2012, dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux ( ISDND) implantés à Retzwiller dans le Haut- Rhin, à Hochfelden dans le Bas-Rhin et à Teting-sur-Nied dans le Moselle. Une autre partie était éliminés en Allemagne, dans des installations d'incinération à X et à X.

Les tonnages déclarés étaient en 2012, les suivants:

NOM	ADRESSE	DÉPARTEMENT-PAYS	QUANTITÉ
X	décharge de Rochbach à Hochfelden	BAS-RHIN	168,04 t
X	lieu dit Espen à Retzwiller	HAUT-RHIN	5355,08 t
X	Centre d'enfouissement de Teting-sur -Nied	MOSELLE	690,69 t
X	X	Allemagne	2271,08 t
X	X	Allemagne	1165,86 t

En 2013, ces déchets sont éliminés essentiellement en Allemagne dans des installations d'incinération. Cette filière permet de valoriser ces déchets pour un coût plus faible que la mise en décharge. De plus, la société X procède à la récupération matière de la partie métallique de ces déchets.

De fait, la réalisation d'une étude technico- économique, telle que demandé dans le courrier du préfet en date du 2 août 2012, ne se justifie plus. En effet, l'objet de cette étude est d' identifier les modes de traitements qui conduisent à une valorisation des déchets produits. L'objectif a été atteint, une nouvelle filière permettant une valorisation énergétiques de ces déchets ayant été adoptée par la société DS SMITH KAYSERSBERG.

La papeterie DS Smith fabrique divers types de cartons à partir de vieux papiers. Cette activité génère des eaux usées qui sont traitées sur la station d'épuration de l'usine. Les boues cellulosoïques sont récupérées puis majoritairement valorisées en briqueterie; le reste est épandu dans le Haut Rhin et le Bas Rhin.

Le programme prévisionnel des épandages- **campagne du Haut-Rhin** prévoit la valorisation de 1 122,8 tonnes à épandre , possédant une siccité de 51,4% soit 577,1 tonnes de matières sèches. La surface d'épandage prévue était de 54,17 ha pour 6 agriculteurs sur 22 parcelles dans le Haut Rhin et sur la période de juillet à novembre 2012. Le programme prévisionnel des épandages- **campagne du Bas-Rhin** prévoit la valorisation de 613,7 tonnes à épandre , possédant une siccité de 51,4% soit 315 tonnes de matières sèches. La surface d'épandage prévue était de 27,91 ha pour 3 agriculteurs sur 8 parcelles dans le Bas-Rhin et sur la période de juillet à novembre 2012.

Ce programme prévisionnel d'épandage a fait l'objet d'un avis du SMRA en date du 30 juillet 2012, et de deux additifs produits par le SMRA: le premier le 3 septembre 2012 et le second le 29 octobre 2012.

Le bilan annuel des épandages 2012 de DS Smith a été remis le 18 mars 2013; dans ce document il est indiqué que 3056,68 t de boues à 52,25% de siccité ( soit 1 597,12 t de MS a été épandu). Trois périodes d'épandage ont été programmées:

- 728,48 tonnes en août après les récoltes des cultures d'automne ( blé, colza, orge);
- 1 971,04 tonnes en octobre et novembre après les récoltes des cultures de printemps ( maïs);
- 357,16 tonnes en janvier après récoltes des cultures de printemps ( soja).

Conformément au rythme analytique annuel défini pour la tranche 481 à 1 600 t de matières sèches prévu à l'article 2.11.1 de l'arrêté du 25 juin 2004, il a été réalisé en 2012:

- 8 analyses sur la valeur agronomique ( plus oligo-éléments);
- 6 analyses sur les éléments traces métalliques ( plus Bore);
- 3 analyses des éléments traces organiques;
- 1 analyse des éléments pathogènes ( salmonella, oeufs d'helminthes, entérovirus).

#### Le bilan annuel précise:

- les parcelles réceptrices: cette information figure sur les fiches parcellaires de l'annexe 3;
- un bilan qualitatif et quantitatif des boues épandues: cette information figure sur le cahier d'épandage avec apport NPK de l'annexe 2;
- l'exploitation du cahier d'épandage indiquant les quantités d'éléments fertilisants et d'éléments ou substances indésirables apportées sur chaque unité culturelle et les résultats d'analyses des sols: ces informations figurent sur les fiches parcellaires de l'annexe 3;
- les bilans de fumures réalisés sur des parcelles de référence représentatives de chaque type de sols et de systèmes de culture, ainsi que les conseils de fertilisation qui en découlent: cette information figure sur les fiches parcellaires de l'annexe 3;
- la remise à jour éventuelle des données réunies lors de l'étude préalable: cette information figure au chapitre VI du rapport. Elle identifie les exploitations agricoles qui ont intégré le plan d'épandage et précise que **les informations détaillées concernant ces exploitations agricoles et complétant la mise à jour de l'étude préalable seront transmises au SMRA courant 2013.**

Le contenu au bilan annuel d'épandage est conforme aux dispositions de l'article 2.10 de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2004; il doit néanmoins être complété par la mise jour de l'étude préalable adressé au SMRA, comme indiqué dans le bilan.

#### Le cahier d'épandage, annexé au bilan d'épandage, indique:

- les quantités de boues épandues par unité culturelle;
- les dates d'épandage;
- les parcelles réceptrices avec leur coordonnées cadastrales et leurs surfaces;
- les cultures pratiquées;

- l'ensemble des résultats d'analyses pratiquées sur les sols et sur les effluents, avec la date de prélèvements et de mesures et leur localisation: ces informations figurent en annexe 1, **exceptés les analyses sur les effluents;**
- l'identification des personnes physiques ou morales chargées des opérations d'épandage et des analyses: cette information figure au chapitre IV-7 et au chapitre V-2.2 du rapport.

**L'information sur le contexte météorologique lors de chaque épandage ne figure pas sur le cahier d'épandage annexé au bilan des épandages de l'année 2012**

Avis du SMRA sur le programme prévisionnel d'épandage:

Le SMRA a formulé avis en date du 30 juillet 2012, portant sur le programme prévisionnel d'épandage; cet avis a été complété par deux additifs : le premier en date du 3 septembre 2012 et le second le 29 octobre 2012.

Pour certaines parcelles, qui ont été en définitif retenues pour l'épandage, le SMRA a demandé un avis favorable de la MISEN, avant de procéder à l'épandage sur ces parcelles.

**Les avis formulés par la MISEN ne figurent pas dans le bilan annuel d'épandage.**

#### 4. Constats

L'exploitant a mis en place de nouvelles filières pour l'élimination de ses déchets issus des pulpeurs ou des phases d'épuration. Ces filières permettent de valoriser ces déchets pour un coût plus faible que la mise en décharge. De fait la réalisation d'une étude technico-économique, telle que demandé dans le courrier du préfet en date du 2 août 2012, ne se justifie plus.

En ce qui concerne l'exploitation des documents relatifs à la campagne d'épandage 2012, il apparaît que le cahier des épandages doit être complété par:

- Les analyses sur les effluents;
- L'information sur le contexte météorologique lors de chaque épandage.

De plus, les avis formulés par la MISEN suite aux objections du SMRA, ne figurent pas dans le bilan annuel d'épandage; il convient d'indiquer dans ce bilan, au chapitre VI ( mise à jour de l'étude préalable) les avis de la MISEN pour les parcelles considérées. Pour l'année 2012 cette information doit nous être communiquée.

#### 5. Conclusion

**Non-conformités ou situation irrégulière :** aucune

**Autres constats à portée réglementaire:** il existe des omissions dans certains documents établis dans le cadre des épandages de boues

**Observations :** aucune

**Questions:** aucune

L'inspecteur des installations classées

**Copie à :l'exploitant**